



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-9

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance tenue le 19 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 3901-9

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3901 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS, LES RÈGLEMENTS 3901-3 ET 3901-7 SUR LE STATIONNEMENT HIVERNAL.

QUE l'objet du règlement numéro 3901-9 a pour but d'interdire en tout temps le stationnement sur rue, de nuit, de minuit à 7h, pour la période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril sauf lorsque la Ville l'autorise.

QUE ledit règlement numéro 3901-9 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 3901-9 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
Ce 28^e jour du mois d'août 2019.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, LL.L., MBA
